

## Formation - Emploi des Jeunes - Pépinière d'entreprises 3 rue Violet - Aménagements divers

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Depuis 1985, le bâtiment municipal situé 3 rue Violet à Besançon, a été restauré par tranches successives, pour devenir une «pépinière d'entreprises».

A ce jour, 10 locaux à usage d'atelier et 3 locaux à usage de bureau sont aménagés, et 16 entreprises y ont d'ores et déjà été accueillies temporairement, bénéficiant ainsi d'une aide réelle de la Ville lors de la phase délicate de leur démarrage.

Un bureau est par ailleurs mis à la disposition du GIE «Point + Entreprises» à qui la Ville a confié la gestion, l'animation et la direction de la pépinière.

Il s'avère que certains aménagements et travaux doivent être réalisés à présent dans ce bâtiment, pour en parfaire la sécurité et pour améliorer l'environnement des entreprises qui y travaillent. Il s'agit de :

- réfection de tout ou partie de la toiture du bâtiment (infiltrations d'eaux pluviales constatées),
- pose de grilles de protection au rez-de-chaussée,
- fourniture de nouvelles boîtes aux lettres,
- réalisation de la signalétique intérieure du bâtiment (fléchage),
- crépis et mise en peinture de l'allée centrale au rez-de-chaussée (niveau des ateliers).

Pour faire face aux dépenses à engager pour ces interventions, il est proposé d'utiliser des crédits disponibles de l'exercice 1989, dont la répartition est la suivante :

- chapitre 909.00/2147.30250	1 928 F
- chapitre 909.00/2147.89503.30250	55 970 F
- chapitre 961.0/699.30250	13 317 F
- chapitre 961.0/657.30250	29 470 F

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les aménagements projetés,
- autoriser le transfert des sommes ci-dessus sur le chapitre 908.6/232.83017.31000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.